

# Questions fréquentes



## **Je suis nouvel arrivant sur une commune, que dois-je faire ?**

*S'identifier auprès des services de la mairie qui transmettra à Terres du Lauragais votre nom, prénom et numéro de téléphone, pour programmer une intervention de l'ambassadrice du tri qui vous expliquera le fonctionnement de la collecte et des déchetteries.*

## **Un habitant s'est fait voler sa caisse ou souhaite en obtenir une :**

*Remplir le formulaire qui se trouve en mairie ou sur le site internet Terres du Lauragais et prendre rendez-vous au 05 61 81 94 94, pour venir retirer la caisse dans nos locaux au 22 chemin de la Camave à Villefranche de Lauragais.*

## **Un habitant souhaite un nouveau bac, un bac supplémentaire ou de plus grande capacité :**

*Le maire doit traiter sa demande en la validant et en envoyant le formulaire au service Environnement-Déchets de Terres du Lauragais.*

## **Un habitant a des encombrants :**

*Actuellement, il n'y a pas de collecte des encombrants sur le territoire. Ils doivent être apportés en déchetterie par les administrés. Le dépôt d'encombrants sur la voie publique est strictement interdit.*

## **Un habitant souhaite signaler un dépôt sauvage :**

*Signaler les dépôts sauvages en mairie : la gestion des dépôts sauvages est du ressort des mairies dans le cadre de leur pouvoir de police (salubrité publique).*